

## **2023 DPE 28 - DFA Budget annexe de l'assainissement - Budget primitif 2024**

### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2024.

Le budget est soumis à l'instruction comptable M49, applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable.

L'activité d'assainissement étant assujettie à la T.V.A., le budget comporte des opérations inscrites hors taxes.

Le réseau d'égouts parisien, long de 2 500 kilomètres, unitaire et presque entièrement visitable, assure la collecte des eaux usées et pluviales et leur acheminement vers les réseaux et les stations d'épuration du syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap). Il contribue à la préservation de la qualité de l'eau de la Seine. C'est un domaine patrimonial et industriel très important, dont la réhabilitation et la modernisation, engagées dans les années 1990, se poursuivent selon deux axes : les travaux de réhabilitation et la mise en œuvre du plan d'amélioration de la qualité des eaux de la Seine (Pages).

Les directives européennes 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (Deru) et 2000/60/CE du 23 octobre 2000 dite « directive cadre sur l'eau » (DCE) fixent les obligations de la collectivité en matière de traitement de l'eau. Les déversements dans le milieu naturel d'eaux usées par temps sec sont interdits et ceux par temps de pluie sont limités. Outre les normes écologiques applicables depuis 2021, la DCE fixe pour objectif d'atteindre en 2027 des normes chimiques. Afin de poursuivre l'effort pour réduire les rejets d'eaux usées, la Ville de Paris développe une politique d'intervention diversifiée et complémentaire : appliquer de manière stricte et volontariste le zonage pluvial (plan « Parispluie »), entretenir et développer la gestion automatisée des vannes de régulation et des flux dans le réseau (refonte Gaaspar), et créer de nouvelles capacités de stockage avec le bassin Austerlitz.

La priorité reste également donnée à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. De nombreuses mesures sont inscrites en ce sens : l'achat d'équipements de sécurité, des travaux d'amélioration de l'exploitation par les équipes, l'adaptation des lieux d'appel et des véhicules d'intervention, l'accent mis sur les formations avec l'utilisation d'un égout-école.

La principale recette d'exploitation du budget annexe de l'assainissement est constituée par la redevance d'assainissement (part collecte), assise sur les consommations d'eau faisant l'objet de rejets en égout. Compte tenu de la baisse régulière du volume d'eau potable consommé ces dernières années, de la projection d'une réduction de consommation sur les prochaines années, et afin de permettre le

financement du programme d'investissement, il est proposé d'augmenter le tarif de la redevance de 5 centimes d'euro. Le taux de la redevance pour l'exercice 2024 passe ainsi à 0,509 euro/ m<sup>3</sup> d'eau.

## **I. Section d'exploitation**

La section d'exploitation est proposée à 109,6 M€, équilibrée en recettes et en dépenses.

### **A. Dépenses**

#### **1. Dépenses réelles**

Les dépenses réelles proposées pour la section d'exploitation s'élèvent à 69,2 M€ contre 65,6 M€ au budget primitif 2023.

##### 1.1 Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service : fluides, études, entretien du réseau, contribution au budget général. Son montant est proposé à 37,5 M€ contre 37,4 M€ en 2023.

Les principaux postes de dépenses sont :

- 15,5 M€ au titre des fournitures non stockables (nature 6061), telles que l'eau potable et non potable, l'électricité, le gaz et les autres fluides ;
- 7,5 M€ de remboursements de frais (nature 6287), qui regroupent les charges couvertes par le budget général au titre de la mise à disposition de biens immobiliers municipaux pour l'accueil des lieux d'appel des égoutiers, et au titre des frais de fonctionnement des services support et des frais généraux d'encadrement ;
- 5,95 M€ pour l'entretien du réseau (natures 615). Le montant se décompose principalement en 3,7 M€ d'entretien et réparation sur les réseaux (nature 61523) et 1,7 M€ de maintenance des équipements du réseau (nature 6156) ;
- 2,0 M€ pour l'achat d'études, de prestations de service et d'équipements (nature 604) ;
- 1,2 M€ au titre de la fourniture d'entretien et de petit équipement (nature 6063), comprenant, notamment l'achat des équipements de protection individuelle, destinés à prévenir les risques pour la santé et la sécurité des personnels travaillant en égout ;
- 1,2 M€ de sous-traitance (nature 611), notamment pour la surveillance du réseau par inspections télévisées dans la partie du réseau non visitable ;
- 1,1 M€ pour les locations mobilières (nature 6135) ;
- 0,3 M€ de crédits (nature 618) pour la formation, la documentation technique et l'acquisition de données météorologiques fines ;
- 0,3 M€ sur la nature 617 (études et recherches). Ces dépenses recouvrent :
  - le démarrage de l'expérimentation de la future usine de traitement des urines de la ZAC Saint Vincent de Paul en vue de leur valorisation sous forme d'engrais ;

- la mise à jour des études de faisabilité de récupération de chaleur en égouts à travers des mesures dans des secteurs non instrumentés (gares du Nord et de l'Est, collecteur de Clichy) ;
- des études dans le cadre du plan « Parispluie ». Notamment :
  - o la mise en cohérence du zonage pluvial avec le dimensionnement des pluies courantes du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) (10mm) (assistance dans le déroulement de la procédure de révision et la réalisation d'un guide d'accompagnement, ainsi que cofinancement d'une étude avec le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) pour l'actualisation de la carte de sensibilité du sous-sol) ;
  - o la méthodologie d'évaluation de dispositifs de gestion des eaux pluviales sur quelques aménagements de l'espace public (méthode construite en 2021) ;
  - o le schéma directeur d'assainissement du Nord parisien (étude des solutions permettant de réduire la pression des nouveaux aménagements sur les deux collecteurs) ;
  - o la maintenance et exploitation des jardins de pluie de l'école du Breuil ;
  - o l'expérimentation de la gestion des eaux de pluies de chaussée circulées par les espaces verts.

## 1.2 Charges de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnel sont inscrites à hauteur de 25,9 M€ et tiennent compte des revalorisations intervenues en 2023 et d'un glissement vieillesse technicité (GVT) positif.

## 1.3 Charges financières (chapitre 66)

Un montant de 3,4 M€ est inscrit au titre des charges financières. Ce montant comprend :

- sur la nature 66111 au titre des intérêts à régler à l'échéance, un montant de 2,6 M€ correspondant au remboursement de l'emprunt contracté en 2007 pour l'achat de l'immeuble sis 27 rue du Commandeur dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, siège du service technique de l'eau et de l'assainissement, ainsi qu'aux intérêts des emprunts contractés sur les exercices 2021 et 2022 et 2023 ;
- sur la nature 66112, un montant de 0,8 M€ correspond au solde des intérêts courus non échus des emprunts cités ci-dessus.

## 1.4 Provisions pour dépréciations et risques (chapitre 68)

Un montant de 1,4 M€ est inscrit en provisions pour dépréciations et risques, dont 1,3 M€ sur la nature 6817 afin de provisionner les dépenses douteuses susceptibles de faire l'objet d'une demande d'admission en non-valeur par le comptable public, et 0,1 M€ de provisions pour contentieux.

## 1.5 Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Un montant de 0,9 M€ est inscrit au chapitre 67.

Une dotation de 0,5 M€ est consacrée aux actions de solidarité internationale. Cette dotation s'inscrit dans le cadre de la loi n°2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, dite « loi Oudin », permettant aux communes de mener des actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans la limite de 1 % des ressources des services d'eau et

d'assainissement. Ces actions sont des aides d'urgence, des subventions aux organisations non gouvernementales (ONG) et des actions de coopération décentralisée.

S'y ajoutent 0,3 M€ au titre des franchises d'assurance et 0,1 M€ au titre des provisions pour intérêts moratoires, pénalités, annulation de titres ou versements de soldes de comptes de tiers.

## **2. Dépenses d'ordre**

Les dépenses d'ordre proposées pour la section d'exploitation s'élèvent à 40,5 M€ contre 36,0 M€ au budget primitif 2023.

### 2.1 Dotations aux amortissements (chapitre 042)

Les dotations aux amortissements représentent 30,02 M€ en 2024. Cette dépense d'ordre trouve son symétrique en recette d'investissement.

### 2.2 Opérations sans réalisation (chapitre 023)

Un montant de 10,5 M€ d'autofinancement complémentaire est inscrit en virement à la section d'investissement.

## **B. Recettes**

Les recettes inscrites au BP 2024 s'élèvent à 109,6 M€. Elles sont constituées des éléments suivants :

### **1. Recettes réelles**

Les recettes réelles proposées pour la section d'exploitation s'élèvent à 103,4 M€ contre 95,8 € au budget primitif 2023.

#### 1.1 Vente de prestations (chapitre 70)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes issues de la vente de prestations. Son montant est proposé à 99,9 M€, à comparer avec les 92,3 M€ inscrits au budget primitif 2023.

Les principales ressources sont :

- 79,3 M€ de redevance d'assainissement (nature 70611), qui se décomposent en 77,6 M€ issus de la part collecte du prix de l'eau, perçue par la régie Eau de Paris et reversée au budget annexe de l'assainissement et tenant compte des dernières prévisions de consommation d'Eau de Paris et de l'augmentation du taux de la redevance, et 1,7 M€ de redevances perçues au titre du rejet des eaux d'exhaure dans le réseau d'assainissement ;
- 18,2 M€ de contribution municipale pour la gestion des eaux pluviales (nature 7063), identique au montant perçu en 2023 ;
- 2,0 M€ (nature 704) de travaux pour comptes de tiers ;
- 0,2 M€ (nature 7087) de contribution du budget annexe de l'eau, correspondant à différentes charges supportées par le budget annexe de l'assainissement pour le compte de la section politique des eaux (charges de personnel, hébergement et assurances).

## 1.2 Subventions d'exploitation (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe les subventions d'exploitation perçues par le budget annexe. Son montant est constitué de 1,2 M€ de participation du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap), correspondant aux frais d'entretien des ouvrages d'intérêt interdépartemental.

## 1.3 Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il est proposé d'inscrire 2,2 M€ de produits divers de gestion courante (nature 7588).

1,7 M€ sont attendus au titre de la redevance versée par les occupants du réseau des égouts (réseaux câblés indépendants et autres canalisations, notamment des réseaux de chaleur et refroidissement) et 0,5 M€ au titre de la contribution municipale aux frais de gestion des câbles des réseaux de communication ouverts occupant la galerie technique des égouts.

## **2. Recettes d'ordre (chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections)**

Les subventions d'investissement perçues doivent faire l'objet d'un amortissement, dont le montant est estimé à 6,2 M€ pour 2024 (nature 777). Cette recette d'ordre d'exploitation trouve son symétrique en dépense d'ordre d'investissement.

### **C. Effectifs**

L'état des effectifs est porté en annexe.

## **II. Section d'investissement**

### **AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Les autorisations de programme nouvelles pour 2024 s'élèvent à 76,6 M€. Elles comprennent les opérations réelles hors remboursement d'emprunt, reversement de subventions et récupérations des avances sur marchés.

#### **1. Plan de modernisation**

Réhabilitations : 30,9 M€

Elles comprennent :

- 15,0 M€ pour les travaux à réaliser sur les petites lignes, le collecteur, l'usine et le siphon du secteur de l'île Saint-Louis ;
- 6,6 M€ pour la poursuite du programme de recensement, diagnostic et réhabilitation de branchements particuliers ;
- 4,0 M€ pour les travaux de réhabilitation sur des sites multiples en simultané ;
- 2,2 M€ pour les travaux de réhabilitation du secteur Sorbier-Amandiers ;
- 1,6 M€ euros pour la poursuite du programme de réhabilitation des voies canalisées (anciennes voies privées) ;
- 1,0 M€ pour les travaux préparatoires de la future réhabilitation du collecteur Asnières ;
- 0,5 M€ pour les diagnostics d'ouvrages d'assainissement.

### Gestion automatisée (projet Gaaspar) : 17,0 M€

Les opérations concernées comprennent :

- 10,0 M€ pour les travaux de rénovation des usines Watt et Tolbiac ;
- 6,0 M€ dans le cadre de la modernisation des déversoirs d'orage des secteurs Versailles et Saint Paul ;
- 1,0 M€ pour le déversoir d'orage Vincennes Charenton & périphérique.

### Réparations : 12,7 M€

Elles comprennent :

- 7,8 M€ pour les travaux de grosses réparations sur les ouvrages, et sur les stations de gestion locale des flux ;
- 2,5 M€ pour les travaux de sécurité et de désencombrement du réseau ;
- 2,1 M€ pour les travaux prévus dans les locaux dont 1,5 M€ pour la mise aux normes des ateliers Delesseux ;
- 0,3 M€ pour l'amélioration des infrastructures industrielles et de mesures.

### Informatique et télécommunications : 6,6 M€

À ce titre :

- 3,0 M€ sont inscrits pour l'évolution du système d'information géographique « Tigre » ;
- 1,1 M€ pour l'achat de matériel informatique et de logiciels et le câblage des petits sites ;
- 1,0 M€ pour le renforcement des moyens de protection du système d'information de gestion ainsi que des capacités d'interventions en cas d'attaque cyber (sécurité indispensable à renforcer avant la période des Jeux olympiques et paralympiques) ;
- 0,6 M€ pour le renforcement de la cyber-sécurité par la mise en place d'un système d'alerte pour protéger le système industriel de gestion des flux Gaaspar ;
- 0,5 M€ pour le renforcement de l'architecture informatique du service, impliquant le remplacement de l'ensemble du matériel informatique dû à l'obsolescence constatée ;
- 0,4 M€ pour la modernisation du système de gestion des clés électroniques du service.

### Aménagements structurels : 5,9 M€

Les opérations nouvelles concernent des études et des avant-projets à réaliser notamment dans le cadre de la recherche d'amiante sur les ouvrages :

- 3,0 M€ pour finaliser l'opération de la création du bassin de stockage Austerlitz correspondant à une augmentation du coût du projet liée à la découverte de pyrites dans certains déblais ;
- 1,7 M€ pour la poursuite de la gestion adaptative des ouvrages, les études relatives à la création de l'usine de traitement des urines Saint Vincent-de-Paul, ainsi qu'au diagnostic de la mise à sec et de la réhabilitation du collecteur Clichy ;
- 1,2 M€ pour l'installation d'un échangeur de calories dans le réseau d'assainissement du secteur Rivoli.

### Logistique : 0,8 M€

Ce montant correspond à l'acquisition de matériels de sécurité, d'outillages d'exploitation et d'équipements en fonte, ainsi qu'au renouvellement du mobilier dans le cadre de la rénovation de sites.

### Amélioration de la gestion des sables : 0,6 M€

Ce montant doit permettre la mise aux normes et la modernisation des réservoirs de chasse en égouts.

## 2. Affaires externes

Aménagements de voirie : 2,1 M€

Les inscriptions proposées concernent les travaux d'assainissement induits par les projets d'aménagements urbains et de voirie.

### CRÉDITS DE PAIEMENT

La section d'investissement est proposée à 72,3 M€ en équilibre en dépenses et en recettes, contre 80,3 M€ en 2023.

#### A. Dépenses

##### 1. Dépenses réelles

Le montant des opérations réelles s'établit à 65,9 M€.

##### A. Dépenses d'équipements et de travaux (chapitres 20, 21 et 23)

Un montant de 55,5 M€ est proposé, se décomposant comme suit :

Réhabilitations : 15,0 M€

Les diverses opérations de réhabilitation sont décomposées comme suit :

- 6,4 M€ pour la poursuite du programme de recensement, diagnostic et réhabilitation de branchements particuliers ;
- 2,2 M€ pour les travaux à réaliser sur le secteur Sorbier-Amandiers ;
- 2,1 M€ pour la réhabilitation des petites lignes du secteur de l'île Saint-Louis ;
- 1,6 M€ pour la poursuite du programme de réhabilitation des voies canalisées (anciennes voies privées) ;
- 1,1 M€ pour la réhabilitation des collecteurs principaux, dont 0,7 M€ pour le lancement de la phase 1 de réhabilitation du collecteur Bosquet, 0,4 M€ pour la préparation des travaux de la future opération sur le collecteur Asnières, et 0,3 M€ pour la récupération d'énergie à l'usine d'Auteuil ;
- 1,1 M€ pour les travaux de réhabilitation sur des sites multiples en simultané ;
- 0,5 M€ pour les diagnostics d'ouvrages d'assainissement.

Aménagements structurels : 12,5 M€

Ce montant se répartit comme suit :

- 10,6 M€ pour l'achèvement du bassin d'Austerlitz ;
- 1,4 M€ pour la réalisation d'études préliminaires ;
- 0,4 M€ pour la création de l'usine de retraitement des urines dans la ZAC Saint-Vincent de Paul, incluant l'achat du local pour accueillir l'usine de traitement des urines ;
- 0,1 M€ pour l'opération de récupération de chaleur provenant des eaux usées dans le secteur de Rivoli.

Réparations : 12,1 M€

Ce montant inclut :

- 7,3 M€ pour les grosses réparations, dont 5,5 M€ pour les interventions dans les ouvrages (Est, Ouest et Sud) et 1,3 M€ pour les réparations en usine et stations de gestion locale ;

- 2,4 M€ pour les travaux de sécurité et de désencombrement du réseau ;
- 2,1 M€ pour les travaux prévus dans les locaux, dont 1,5 M€ pour le réaménagement des ateliers Delesseux ;
- 0,3 M€ pour la poursuite de l'amélioration de l'infrastructure industrielle et mesures.

Gestion automatisée (projet Gaaspar) : 8,0 M€

Les opérations concernées comprennent :

- 3,0 M€ pour la poursuite de la gestion adaptative des ouvrages ;
- 3,0 M€ pour la modernisation des déversoirs d'orage dans les usines et le maillage Versailles-Saint Paul ;
- 1,0 M€ pour des travaux sur les stations de gestion locale ;
- 1,0 M€ pour la poursuite des travaux sur le déversoir d'orage Vincennes-Charenton.

Informatique et télécommunications : 4,2 M€

Les dépenses dans le secteur des systèmes d'information sont réparties comme suit :

- 1,0 M€ pour le matériel et le câblage des petits sites ;
- 1,0 M€ pour le renforcement des moyens de protection du système d'information de gestion ainsi que des capacités d'interventions en cas d'attaque cyber;
- 0,6 M€ pour le renforcement de la cyber-sécurité par la mise en place d'un système d'alerte pour protéger le système industriel de gestion des flux Gaaspar ;
- 0,5 M€ pour la sécurisation matérielle du système industriel de gestion des flux « Gaaspar » ;
- 0,4 M€ pour l'évolution du système d'information géographique « Tigre » ;
- 0,4 M€ pour la cartographie du réseau dans le cadre du géoréférencement des ouvrages ;
- 0,3 M€ pour le renforcement de l'architecture informatique du service, impliquant le remplacement de l'ensemble du matériel informatique dû à l'obsolescence constatée.

Logistique : 0,8 M€

Ce montant correspond à l'acquisition de matériels de sécurité, d'outillages d'exploitation et d'équipements en fonte, ainsi qu'au renouvellement du mobilier dans le cadre de la rénovation de sites.

Amélioration de la gestion des sables : 0,4 M€

Ce montant doit permettre la mise aux normes et la modernisation des réservoirs de chasse en égouts.

Aménagements de voirie : 2,3 M€

1,9 M€ est proposé pour des travaux d'assainissement induits par les projets d'aménagements urbains et de voirie. S'y ajoute 0,5 M€ pour les travaux ponctuels d'égouts.

Avances sur marchés : 0,4 M€

Un montant de 0,4 M€ est inscrit en prévision des versements d'avances sur marchés.

## B. Remboursement des emprunts (chapitre 16)

Le remboursement de l'emprunt s'élève à 8,9 M€.

Il comprend d'une part le remboursement de 5,7 M€ d'emprunts bancaires, et d'autre part 3,1 M€ pour financer les annuités de remboursement d'avances consenties par l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN).

#### C. Subventions d'investissement (chapitre 13)

Un montant de 0,8 M€ est inscrit au titre du reversement des aides de l'AESN au syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap) à hauteur de sa participation au financement du bassin d'Austerlitz, conformément à la convention conclue entre la Ville et le Siaap.

#### D. Dépenses imprévues (chapitre 020)

Un montant de 0,5 M€ est inscrit afin de couvrir les dépenses imprévues de la section d'investissement.

#### E. Travaux pour compte de tiers (chapitre 45)

Les opérations pour compte de tiers sont inscrites pour un montant de 0,1 M€ et concernent les derniers versements de subventions liées aux branchements des bateaux-logement au réseau d'assainissement.

### **2. Dépenses d'ordre (chapitres 040 et 041)**

Les subventions d'investissement perçues doivent faire l'objet d'un amortissement dont le montant est estimé à 6,2 M€ pour 2024. Cette dépense d'ordre trouve son symétrique en recettes d'ordre d'exploitation (nature 777).

Par ailleurs, 0,3 M€ est inscrit en chapitre 041 dans le cadre des opérations patrimoniales. Ces dépenses trouvent leur symétrique en recette d'investissement.

## **B. Recettes**

### **1. Recettes réelles**

#### A. Subventions (chapitre 13)

Les subventions d'investissement attendues s'élèvent à 10,3 M€, répartis comme suit :

- 7,4 M€ versés par l'AESN (nature 13111) ;
- 2,9 M€ versés par le Siaap (nature 1316).

#### B. Travaux pour compte de tiers (chapitre 45)

Ces recettes sont inscrites pour un montant de 0,1 M€.

#### C. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Dans le cadre des conventions passées entre la Ville de Paris et l'AESN, il est escompté des prêts à taux zéro pour un montant de 5,5 M€ (nature 1678) au titre des opérations de réhabilitation.

Un recours complémentaire à l'emprunt de 15,6 M€ (nature 1641) est inscrit pour financer l'ensemble des investissements à réaliser sur l'exercice.

## **2. Recettes d'ordre (chapitres 040 et 041)**

Le total des recettes d'ordre s'élève à 40,8 M€.

En symétrie des dépenses d'ordre inscrites sur la section d'exploitation, 30,0 M€ sont prévus au titre des dotations aux amortissements (chapitre 040).

0,3 M€ est prévu en chapitre 041 dans le cadre des opérations patrimoniales.

Enfin, un montant de 10,5 M€ est inscrit en virement de la section d'exploitation (opération sans réalisation – chapitre 021) correspondant à de l'autofinancement complémentaire.

Tel est le projet que je vous propose d'adopter.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris